

Le sénateur Kinley: En ce qui a trait à ces compagnies américaines, elles déposent une caution auprès de l'État. Est-ce un million de dollars qu'elles doivent remettre à l'État à titre de caution?

M. Humphrys: Le dépôt que la compagnie doit remettre à l'État dépend des catégories d'assurance visées par son enregistrement. Elle ne serait pas obligée de déposer un tel montant.

Le sénateur Kinley: Ces compagnies ne sont pas obligées d'avoir des actionnaires canadiens?

M. Humphrys: Non.

Le sénateur Kinley: L'assurance est entièrement internationale, de toute façon. Nous avons de grosses compagnies d'assurance, particulièrement des compagnies d'assurance-vie, qui opèrent dans d'autres pays. Il existe une liberté d'action à l'échelle internationale dans le domaine de l'assurance, n'est-ce pas?

M. Humphrys: Oui, monsieur le sénateur, il se fait un très grand commerce international dans les assurances.

Le sénateur Kinley: Je sais que les compagnies d'assurance britanniques au Canada jouissent de privilèges en vertu de notre loi sur les assurances.

M. Humphrys: Je ne dirais pas qu'elles jouissent de privilèges, monsieur le sénateur.

Le sénateur Kinley: Elles ne sont pas tenues de se plier à certaines exigences de la loi canadienne sur les assurances, n'est-ce pas? Je pense à la société Lloyds, par exemple.

M. Humphrys: Il est exact que la société Lloyds n'est pas soumise à la loi fédérale; toutefois, les compagnies constituées en corporation le sont.

Le sénateur Thorvaldson: Pourquoi la société Lloyds n'est-elle pas soumise à la loi fédérale, si ce n'est pas trop long à expliquer?

M. Humphrys: Eh bien, c'est une longue histoire.

Le sénateur Thorvaldson: C'est bien, je n'insiste pas.

Le sénateur Willis: Je propose que le bill soit rapporté.

Le président suppléant: Je crois que certains des autres honorables sénateurs ont encore des questions. Nous en étions à la question du sénateur Thorvaldson.

Le sénateur Thorvaldson: Monsieur le président, ma question exige une longue réponse que j'obtiendrai de M. Humphrys plus tard.

Le président suppléant: Avez-vous quelque chose à ajouter, monsieur Clarry?

M. Clarry: Je n'ai rien à ajouter, monsieur le président. Toutefois je serai heureux d'essayer de répondre à toute question qui me sera posée.

Le président suppléant: Pouvez-vous indiquer au Comité quel capital vous entendez verser?

M. Clarry: Oui; un million de dollars en capital et deux millions comme surplus, ce qui fait un total de trois millions.

Le président suppléant: Ceci avant que la compagnie ne commence ses opérations?

M. Clarry: Oui.

Le sénateur Croll: Monsieur Clarry, faisant suite à cette question, avez-vous une idée du nombre des actionnaires de cette compagnie au Canada?

M. Clarry: La compagnie d'assurance-vie et accidents—je ne sais pas si M. Rhine a ces renseignements.

M. George E. Rhine, administration des services extérieures, Hartford, Connecticut: Monsieur le président et honorables sénateurs, la compagnie compte un peu plus de 300 actionnaires.

Le sénateur Croll: Combien d'actionnaires cette compagnie a-t-elle en tout?

M. Rhine: Peut-être 25,000.

Le sénateur Everett: Je suppose que la nouvelle compagnie prendra en main les opérations actuelles après sa constitution en corporation.

M. Clarry: Oui, c'est exact.

Le sénateur Everett: Pouvez-vous me dire quel est le volume de primes de ses opérations?

M. Clarry: Comme l'a souligné M. Humphrys, l'*Aetna Casualty and Surety Company* opère présentement au Canada et elle a accru l'importance de ses opérations depuis quelques années. M. Choate, qui est avec nous, est directeur général des opérations canadiennes, qui seront transférées à la nouvelle compagnie quand elle aura été constituée en corporation et, naturellement, nous espérons qu'elles grandiront.

Le sénateur Everett: Cela ne répond à ma question qu'en partie. Je vous ai demandé quel était actuellement le volume des primes.

M. Clarry: M. Rhine ou M. Choate peuvent peut-être vous répondre.

M. Rhine: Monsieur le président et honorables sénateurs, le bilan que nous avons présenté l'an dernier indique des primes d'un